

Le 31 octobre 2018

M. Jean Johnson, président
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)
450 rue Rideau, bureau 300
Ottawa (ON) K1N 5Z4

Objet : Appui du CSFCB à la rédaction d'un projet de loi sur les langues officielles modernisée

Monsieur Johnson,

J'accuse réception de votre lettre du 21 septembre courant. En effet, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique estime que la comparution de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles pour demander une modernisation de la Loi sur les langues officielles un pas vers un futur équitable dans le cadre de la dualité linguistique.

Comme vous le savez, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSFCB) a investi et contribué largement dans les dernières années à l'épanouissement de la communauté francophone en situation minoritaire. La cause juridique opposant le CSFCB, la Fédération des parents francophones de la C.-B. et al, et le gouvernement de la Province est un exemple d'action locale qui pourrait bénéficier tous les francophones vivant à l'extérieur du Québec.

De plus, certains des 4 points soulevés dans votre lettre ont déjà été soulevés par le CSFCB lors de multiples comparutions devant certains comités fédéraux et autres organismes ayant pour mandat l'étude et l'application de la Loi sur les langues officielles. :

- **Comité sénatorial permanent des langues officielles (OLLO)** le 12 février 2018, dépôt d'un mémoire incluant 2 propositions de modification: une sur l'aliénation des immeubles et de biens réels fédéraux et l'autre sur le recensement et le dénombrement des personnes titulaires des droits sous l'article 23 de la *Charte*.
- **Comité permanent sur les langues officielles (LANG)** le 28 février 2018, dépôt d'un mémoire : Pour un encadrement des initiatives fédérales dans le domaine de l'éducation au niveau de la petite enfance dans la Loi sur les langues officielles.
- Rencontre avec les employés du **Commissariat aux langues officielles** le 1^{er} juin 2018 suivi d'une rencontre avec le **Commissaire aux langues officielles**, M. Raymond Théberge, le 3 juillet 2018 sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Lors de ces rencontres, nous avons discuté et suggéré que le Conseil du Trésor soit chargé de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles, de mécanismes de surveillance et d'imputabilité plus contraignants et d'un tribunal administratif.

- **Comité permanent sur les langues officielles (LANG)** le 28 septembre 2018, dépôt d'un mémoire : Une Loi sur les langues officielles au service de l'éducation de langue française en situation minoritaire pour pallier au déficit du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023.

Chacun des mémoires ci-haut mentionnés vous est disponible dans le cas où vous souhaiteriez en recevoir une copie.

J'aimerais aussi souligné que le CSFCB appuie et souscrit aux points soulevés dans le mémoire présenté par le conseil scolaire fransaskois (CEFSK) au **Comité sénatorial permanent des langues (OLLO)** le 12 février 2018 : Propositions concrètes de modifications à la Loi sur les langues officielles.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) a aussi comparu devant le Comité sénatorial permanent sur les langues officielles et d'autres comités. La FNCSF, dont nous sommes membres, contribuera au nom de ses membres, au fond communautaire.

Finalement, nous espérons que la FCFA inclura et appuiera les démarches déjà entreprises par le CSFCB, le CEFSK et la FNCSF visant l'éducation et la petite enfance dans sa spécificité, mais qui ont pour but d'assurer l'épanouissement et le respect des droits de toute la communauté francophone.

Ce dossier d'importance nationale se trouve au cœur de toute communauté canadienne, notamment au cœur de communautés à situation minoritaire comme la communauté francophone de la Colombie-Britannique.

C'est avec fierté et par solidarité que le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique confirme une contribution de 3 000 \$ au fond communautaire pour la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Veuillez recevoir, Monsieur Johnson, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Marie-France Lapierre
Présidente

Cc : Mario Pelletier, président de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones
Alpha Barry, président du Conseil des écoles fransaskoises

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique

100 – 13511 Commerce Parkway, Richmond, (C.-B.) V6V 2J8 | T. 1-604-214-2600 | 1-888-715-2200 | F. 604-214-9881 | info@csf.bc.ca | www.csf.bc.ca